



26 Bd Malesherbes - 75008 PARIS
11 Hill Street – LONDON W1J 5LF
Tel : + 33 1 4387 1866 / + 44 20 3876 7981
www.ci-am.com

M. Augustin de Romanet
99 rue du Bac
75007 Paris

Paris, le 26 septembre 2019

Monsieur,

Je m'adresse à vous aujourd'hui en votre qualité d'administrateur référent de Scor mais aussi en tant que conciliateur dans l'affaire qui oppose M. Thierry Derez et M. Denis Kessler. J'ai pris connaissance des informations, diffusées par BFM Business, selon lesquelles la conciliation menée entre les sociétés Scor et Covéa aurait échoué en raison du fait que M. Denis Kessler, Président de Scor, aurait exigé que Covéa « *renonce au principe de racheter Scor au-delà [d'une] période de trois ans* ». Cette condition aurait été « *irrecevable pour [Covéa], un actionnaire d'une société cotée* ».

Cette exigence m'apparaît également déraisonnable et surtout contraire aux intérêts des actionnaires de Scor.

Elle illustre à nouveau le fait que M. Denis Kessler se comporte en propriétaire de Scor, au mépris de l'intérêt de ses actionnaires. Il n'est pas admissible qu'un mandataire social cherche à écarter par « *principe* » son premier actionnaire du libre jeu des offres publiques. Cette opposition paraît motivée par des motifs personnels incompatibles avec une saine gouvernance d'entreprise. Mais surtout elle est clairement destructrice de valeur pour Scor, tout comme l'était la décision de poursuivre Covéa et M. Thierry Derez en justice et, avant elle, la décision de rejeter toute discussion relative à un projet d'offre publique de Covéa.

M. Denis Kessler a refusé une proposition d'offre d'achat de Covéa à 43 euros, prétendant qu'elle ne valorisait pas correctement Scor qui vaudrait selon lui 50 euros. Le cours de Bourse est aujourd'hui, plus d'un an après le début de ce conflit, de 38 euros. Au cours de l'année 2019, la performance boursière de Scor n'a progressé que de 1% quand ses concurrents Munich Ré, Swiss Ré et Hanover Ré ont connu des hausses respectives de 28,3%, 20,2% et 36,1%.

Denis Kessler a proposé un nouveau plan « *Quantum Leap* » dont la prétention du nom dissimule mal un contenu qui n'a rien d'innovant par rapport au plan précédent. Il s'appuie essentiellement sur de nouvelles normes comptables (IFRS17) pour revaloriser Scor à l'échéance 2021, sans création de valeur intrinsèque significative.



26 Bd Malesherbes - 75008 PARIS
11 Hill Street – LONDON W1J 5LF
Tel : + 33 1 4387 1866 / + 44 20 3876 7981
www.ci-am.com

En ma qualité de Présidente de la société de gestion CIAM, qui gère à ce jour trois fonds d'investissement, tous actionnaires de Scor et détenant au total 1,34% de la société, je reste très attentive à l'évolution de cette situation préoccupante et n'hésiterai pas à faire valoir nos droits le cas échéant. Je vous demande instamment, ainsi qu'aux autres membres du conseil d'administration, de prendre les mesures nécessaires pour que les principes essentiels de bonne gouvernance d'entreprise soient désormais respectés.

Catherine Berjal
Présidente
CIAM